

La future Maison de Santé Pluridisciplinaire, un bâtiment développement durable

Ce bâtiment, construit place du 19 mars 1962 à Marcigny illustrera l'engagement de la Communauté de communes en faveur du développement durable. Afin de réduire les consommations énergétiques et les charges de fonctionnement du futur bâtiment, l'architecte en charge du projet, le cabinet SETAN de Paray-le-Monial, a proposé une conception du bâtiment innovante et respectueuse de l'environnement.

Le bois tiendra une large place, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'ossature de la MSP et la charpente seront en bois sapin/épicéa. L'isolant utilisé pour les façades sera de la laine de bois et des panneaux en fibre de bois. Toutes les menuiseries extérieures et intérieures seront en bois.

Des brises soleil orientables seront installées côté ouest afin de limiter la chaleur dans le bâtiment en période estivale et au contraire favoriser la chaleur en hiver. A l'extérieur, pour limiter l'artificialisation, le parking sera végétalisé et planté et en partie gourdonné. Côte place du Cours, des plantations viendront aussi apporter un confort thermique en limitant la réverbération des rayons du soleil sur des surfaces de bardage ou enduites.

Les travaux de construction du bâtiment sur 2 niveaux (rez-de-chaussée et 1er étage) débuteront au printemps 2023.



Communauté de communes de Marcigny
5, place du Cours
71110 Marcigny
Tel : 03 85 25 37 08
Mail : contact@ccmarcigny.fr
Site internet : <https://cc-marcigny.fr/>

Lundi, mardi et jeudi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h
Mercredi et vendredi : 9 h - 12 h

Et retrouvez-nous également sur Facebook et sur l'application « Marcigny Semur Infos »



Flashez-moi !



Info Com' Com' Marcigny Bulletin n°8 / Janvier 2023



Le mot du président

Madame, Monsieur,

A l'heure où la nécessité d'une transition énergétique et écologique s'impose face aux nouveaux défis que sont la raréfaction des sources d'énergie, la fragilité des ressources en eau, l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre, et l'altération de la qualité de l'air, un diagnostic territorial nous est apparu comme une évidence.

Ce travail, réalisé en partenariat avec les 3 communautés de communes du Brionnais est le préalable à ce que l'on nomme un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cet éclairage est le socle qui nous permettra d'avancer à notre niveau et avec nos moyens en arrêtant une stratégie territoriale, déclinée en un programme d'actions locales.

Chacun a conscience que les changements climatiques peuvent influencer sur notre santé, notre habitat, notre capacité de production alimentaire, notre sécurité...

Ce bulletin a pour but de délivrer des informations concrètes à l'échelle de notre territoire, pour que chacun en toute connaissance de cause puisse adhérer à une dynamique vitale pour le devenir des générations futures.

Denis PROST,
Président de la Communauté de communes de Marcigny

Un PCAET, c'est quoi ?

C'est un plan d'actions qui aborde l'ensemble des questions climat, qualité de l'air et énergie (émissions de gaz à effet de serre, production d'énergies renouvelables, rénovation énergétique, circuits courts alimentaire, mobilité...).

En somme, c'est une feuille de route qui va nous permettre de répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique et de nous adapter et de limiter les effets des changements climatiques à l'échelle du territoire.

Qui est concerné ?

Tout le monde ! Un PCAET permet de créer une dynamique collective et mobilise l'ensemble des acteurs publics, économiques, sociaux et environnementaux (élus, administrations, entreprises, agriculteurs, habitants, associations...).

Chacun de ces acteurs peut, à son niveau, participer à la réussite de ce PCAET !



Quels sont les avantages pour les habitants et le territoire ?

Réduire les charges d'énergies et être moins vulnérable aux évolutions des coûts

Redynamiser l'économie locale et l'emploi

Anticiper les changements climatiques et leurs effets

Apporter de nouvelles ressources financières par l'exploitation de nouvelles énergies

Préserver l'environnement, la biodiversité et le paysage du territoire

Améliorer l'attractivité du territoire

Préserver les ressources en eau et la bonne qualité de l'eau

Principaux résultats du diagnostic territorial

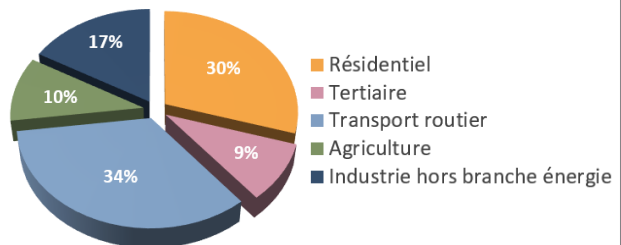
Un PCAET se déroule en 4 étapes :



La phase 1 « Diagnostic territorial » est une étape primordiale pour établir les bases du PCAET puisque toutes les autres phases en découlent. Elle a pour objectif de réaliser un état des lieux complet du territoire, décliné en plusieurs volets et chacun décrivant avec précision les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air etc... Cette étape a été validée en Novembre ! Ci-dessous, vous pourrez donc retrouver les principaux résultats du diagnostic de votre territoire.

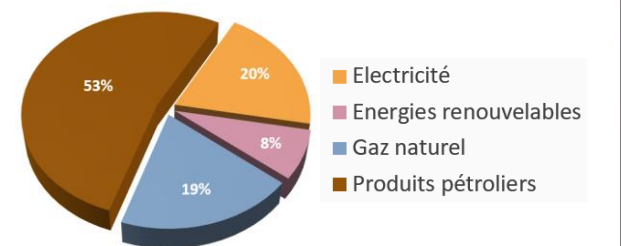
Consommation d'énergie

171 GWh = 28 MWh par habitant
Consommation totale en 2018



64% des logements construits avant 1970 => +50% de consommation)

- Absence de transport en commun
- Utilisation quotidienne de la voiture individuelle
- 70% des actifs ne travaillent pas sur le territoire de la CCM

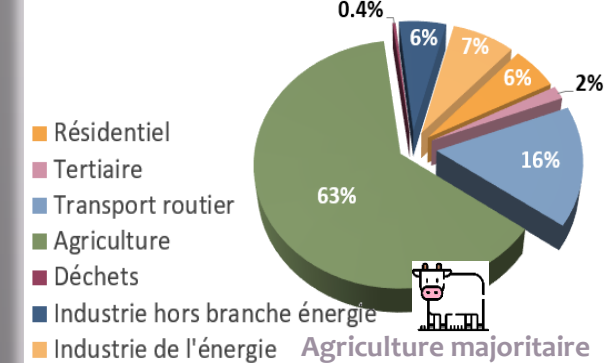


Pétrole + Gaz = **72%** Forte dépendance aux énergies fossiles

Taux de précarité énergétique des ménages du territoire **24%**

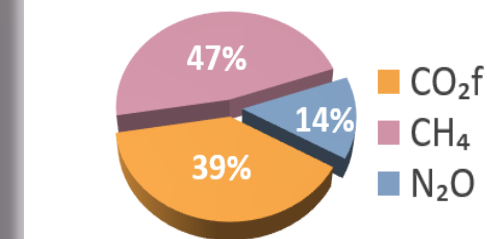
Emissions de gaz à effet de serre (GES)

93 132 tCO₂eq* = 15 tCO₂eq par habitant
Emissions totales de GES/an



Quantités supérieures aux valeurs départementales et régionales mais diminution de **13%** en 10 ans

Emissions par type de gaz :



*tonnes de dioxyde de carbone équivalent

Changements climatiques

+1,3°C
Augmentation de température depuis 1960

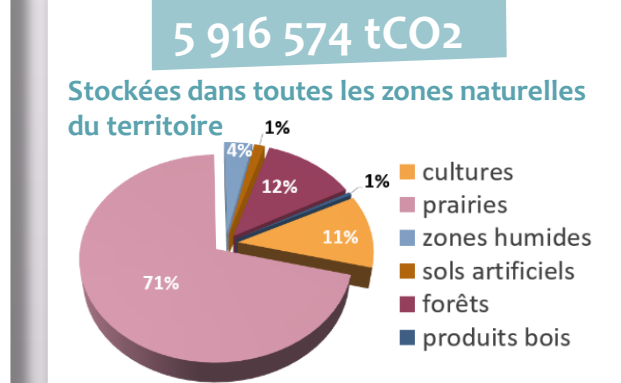
X 2 Les catastrophes naturelles ont doublé ces 20 dernières années par rapport à la fin du siècle dernier

+5 à 7 jours par décennie
Augmentation des jours chauds (+ de 25°C) depuis 1960

-1 à 3 jours par décennie
Diminution des jours froids (- de 0°C) depuis 1960

Séquestration carbone

Séquestration carbone = captage et stockage du dioxyde de carbone (CO₂) à long terme grâce à des processus biologiques naturels (photosynthèse) réalisés par les végétaux et les océans



- 9 995 tCO₂ Supplémentaires stockées par an grâce aux forêts soit : **11%** des émissions de GES

Qualité de l'air

NOx (oxydes d'azote : transports, industrie, production énergie, agriculture) ✓

COVNM (Composés Volatiles Non Méthaniques) (végétation, industrie, peinture) ✓

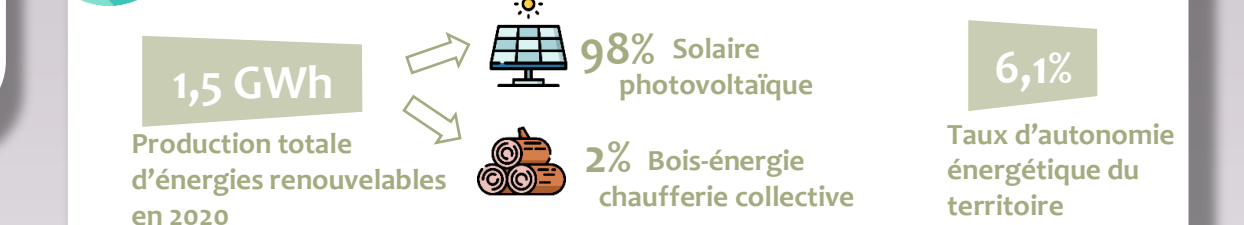
O₃ (ozone) (formé par les NOx et les COVNM) ✓

PM_{2,5} et PM₁₀ (Particules fines) (combustion du bois, transports) ✓

SO₂ (dioxyde de soufre) (combustibles fossiles) ✓

Tous ces gaz sont présents sur le territoire mais dans des proportions inférieures aux seuils réglementaires européens

Production d'énergie



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Parce que le PCAET est l'affaire de tous, nous vous invitons à donner votre avis via un questionnaire soit en format papier joint à ce bulletin d'info, soit en version numérique en scannant le QR code de la 1^{ère} page du questionnaire.